



Conseil d'établissement exceptionnel
du 10 janvier 2022

Début à 8h30

22 membres présents le quorum est atteint

Madame la proviseure présente la situation de la rentrée à Madagascar avec une rentrée en présentiel reportée au 17 janvier pour les établissements malgaches. L'ordre du jour de ce conseil d'établissement est donc de déterminer le scénario d'enseignement à distance qui doit être mis en place pour cette semaine.

Pour les écoles primaires, elle indique que c'est la version 6 qui a été retenue lors du CHSCT.

Un représentant des personnels émet une remarque sur l'accueil de petits groupes de déconnectés par des enseignants volontaires.

Par rapport à cette version, au vu de la durée très courte, les prestataires n'ont pas été sollicités pour la mise en place de produits de première nécessité mais ils seront sensibilisés dès aujourd'hui pour une mise en œuvre dès la semaine prochaine avec rattrapage possible si la rentrée était encore reportée. En ce qui concerne l'aide à la connexion, elle sera mise en œuvre uniquement si la rentrée en présentiel est encore reportée.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi si le distanciel est prêt la mise en œuvre des remises des produits de première nécessité et l'offre de connexion ne sera pas effective. Il estime que tout devrait être prêt à l'avance.

Arrivée d'une représentante des parents d'élèves.

Vote pour la mise en œuvre du scénario 6 dans les EPF

Contre : 6

Abstention : 0

Pour : 17

Une représentante des parents d'élèves demande la raison du vote contre. Un représentant des professeurs explique que pour lui c'est un problème d'autorisation des autorités locales. Il souhaite une autorisation écrite du MEN malgache. Pour ce qui est du volontariat des enseignants il explique que c'est un problème d'éthique, il souhaite que l'on sache très exactement qui sera accueilli dans les établissements. Un autre représentant renchérit en indiquant qu'il veut un écrit et qu'il est très réservé sur la base du volontariat. Il demande également ce soir à considérer les protocoles en particulier sur les cas contacts en fonction de la vaccination. Il estime prématuré d'accueillir des élèves.

Madame la proviseure explique que la demande d'autorisation a été faite auprès du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle pour accueillir les élèves déconnectés et qu'elle a reçu une réponse favorable.

Pour le Lycée Français:

Madame la proviseure explique que c'est la version 7 en distanciel qui est retenue avec également l'accueil de petits groupes : élèves déconnectés, élèves à besoins éducatifs particuliers avec une restriction sur les élèves du lycée professionnel qui sont internes et pas encore rentrés de province.

Vote pour la mise en oeuvre du scenario 7 au LFT

Contre : 6

Abstention : 0

Pour : 17

Madame la proviseure indique donc que ce sont les deux scénarios qui vont être appliqués : le scenario 6 pour les EPF et le scenario 7 pour le LFT

Une représentante des parents demande à ce qu'une communication soit faite aux parents sur l'enseignement à distance

Un représentant des personnels demande ce qu'il en sera pour les personnes vulnérables ou à risque: peuvent-elles passer en EAD même lorsque le présentiel aura repris ?

Madame la proviseure explique que la situation de personnes vulnérables est définie par l'Agence et que l'on prend en compte chaque situation individuelle et que l'on trouve là sa meilleure solution avec eux dans le respect des règles.

Un représentant des personnels dit que les éléments de réponse se trouvent dans le protocole du 2 janvier du Ministère de l'Education Nationale en indiquant que les personnes non disposées à travailler en présentiel doivent se retourner vers leur médecin.

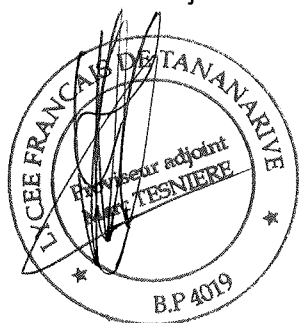
Un représentant des parents demande quand aura lieu la communication vers les familles
Madame la proviseure indique que cela devrait avoir lieu dans l'après-midi.

Fin du Conseil d'établissement à 8h58

Secrétaire de séance

Marc Tesniere

Proviseur Adjoint



Dominique Lantiez

Proviseure

